

Le Conseil,

Vu le rapport du 1er décembre 1998, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Les services de proximité constituent un nouveau secteur d'activités qui présente des potentialités importantes en matière de création de richesses et d'emplois.

Ils regroupent les services de la personne (services domestiques et familiaux, services aux personnes âgées ou aux handicapés...) et les services à la collectivité (en particulier dans les domaines culturels, de l'environnement et des loisirs). Ces services peuvent contribuer à améliorer notablement la qualité de vie de la population.

QUALIDOM est une union d'économie sociale qui coordonne l'activité de 124 prestataires de services de proximité dans le Rhône. Ces prestataires interviennent sur l'ensemble du territoire communautaire et proposent une offre de services de proximité très diversifiée. Son objectif est d'améliorer la qualité de ces services et professionnaliser leurs prestataires. Par ailleurs, en tant qu'interface entre l'offre et la demande, elle constitue un observatoire unique des besoins, des tendances et des évolutions du secteur des services de proximité et favorise ainsi, par ses actions, l'émergence d'un secteur d'activités concurrentielles.

QUALIDOM a débuté ses activités en 1994 et reçu le soutien de l'Etat, de la région Rhône-Alpes et de la ville de Lyon de 1994 à 1997.

La communauté urbaine de Lyon a soutenu ses actions en 1996 et 1997 afin de favoriser la promotion des services de proximité sur le territoire communautaire. Ces actions ont eu un impact très positif puisque, de 1996 à 1997, le nombre de prestations effectuées par les organismes adhérents s'est accru de près de 50 %. De même, le nombre de personnes engagées par les prestataires a augmenté de près de 10 % entre ces deux années (4 288 personnes employées en 1996 ; 4 704 personnes en 1997).

A partir de 1999, QUALIDOM va intervenir notamment dans deux directions :

- le développement du titre emploi service,
- la promotion des services de proximité auprès de la population.

QUALIDOM doit maintenant progressivement dégager les moyens nécessaires pour atteindre son autofinancement. Aussi, la communauté urbaine de Lyon pourrait-elle soutenir les actions de promotion et de développement des services de proximité menées par cet organisme selon une logique triennale pour les années 1998, 1999 et 2000. Le soutien financier communautaire serait dégressif. Il pourrait s'élever à hauteur de 210 kF en 1998, 150 kF en 1999 et 100 kF en 2000 ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de ses commissions développement économique et grands projets et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le président à signer la convention de financement entre la communauté urbaine de Lyon et QUALIDOM.

2° - Approuve le versement d'une subvention de 210 kF en 1998, 150 kF en 1999 et 100 kF en 2000 à QUALIDOM.

3° - Ces dépenses seront imputées au budget de la communauté urbaine de Lyon - exercices 1998, 1999 et 2000 - ligne de gestion 000 604 - compte 0657 180.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,